

En novembre :  
votez CGT !



## Convention Collective de la Métallurgie, *Négociations en cours...*

**D**epuis des années, les salaires, les pensions et les garanties collectives sont dans le collimateur des gouvernements et du MEDEF, ceci au nom de la réduction des déficits publics ou du sacrosaint « coût du travail ».

Dans notre branche professionnelle, la **Métallurgie (UIMM)**, la renégociation de toutes nos garanties collectives est l'occasion pour le MEDEF d'accentuer la précarité. Pour preuve, l'accord, que seule la CGT n'a pas signé, et qui institue les contrats de chantier. Une véritable provocation qui va aggraver le mal-vivre et la pauvreté en particulier pour la jeunesse qui demeure la plus vulnérable et la plus corvéable.

### La CGT met en avant de réelles idées de progrès :

- **Une réelle reconnaissance de la qualification** (diplômes, savoirs, savoir-faire, formation...). Voilà qui redonnerait du sens et de la motivation au travail alors que l'UIMM s'arc-boute sur la conception de classement du poste, poussant au paroxysme sa logique en abandonnant toute référence aux diplômes ou formations. Pour les salariés la conséquence c'est une carrière et des salaires qui font du yoyo.
- **Une réduction du quota des heures supplémentaires** soumises à des conditions spécifiques et contrôlables. A contrario, le patronat veut doubler le quota et vise même à la pluri-annualité de son décompte. Ceci entraînera inévitablement une dégradation des conditions de travail ainsi que de notre vie privée.

Lors de la dernière réunion de négociation, en septembre 2018, l'UIMM a revu à la baisse certaines de ses prétentions, et ce grâce aux actions menées par les salarié-e-s dans les territoires, par contre l'organisation patronale ne lâche pas son objectif de faire travailler plus longtemps ceux qui ont un travail.

Dès le début des négociations, en septembre 2017, elle exigeait que le forfait-jour passe à 282 jours. Actuellement, nous sommes revenus à ce qu'il s'était conclu en 1998/2000, c'est à dire 218 ou 235 jours. Concernant les heures supplémentaires, les représentants des patrons exigeaient qu'elles soient rémunérées à 10 %. Aujourd'hui, nous revenons au code du travail, c'est à dire 25 % puis 50 %.

Au final, la durée maximale hebdomadaire et les contingents d'heures supplémentaires augmentent (220 heures + 100 heures tous les 2 ans + 150 heures de « temps choisi »), le forfait jours peut être imposé aux salariés non-cadres et le temps d'habillage et déshabillage reste en dehors du temps de travail effectif tout comme le temps de déplacement se situant en dehors des horaires habituels...



**La CGT le réaffirme :** la vision du MEDEF correspond à une vision archaïque du monde du travail quand, dans notre pays, il y a 6 millions de privés d'emploi et que les évolutions technologiques permettent de réorganiser le travail.

## **Pour nos retraites, on lutte aussi !**

Parce que « **la retraite ne doit plus être l'antichambre de la mort, mais une nouvelle étape de la vie** », le ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Ambroise Croizat (ex-ouvrier ajusteur-outilleur) faisait voter les ordonnances d'octobre 1945 fondatrices de la Sécurité sociale, dont l'assurance vieillesse constitue l'une des principales branches (avec la maladie, la famille et les accidents du travail). Sa philosophie était « **vivre sans l'angoisse du lendemain, de la maladie ou de l'accident de travail, en cotisant selon ses moyens et en recevant selon ses besoins** ». Ainsi les cotisations des actifs financent les pensions des retraités.

Déjà, les réformes passées couplées aux accords successifs sur les complémentaires ont largement contribué à faire baisser les niveaux de prestations. Demain ce sera pire ! Avec le système par points, le montant des pensions n'est plus garanti. Avec ce système, un actif cotise et accumule chaque année un certain nombre de points dont le total est converti en pension au moment du départ en retraite. Mais comment est garantie la valeur du point ? Qui décide de sa valeur ?

Dans la réalité, « **le système par point[...] ça permet de baisser, chaque année, la valeur des points et donc le niveau des retraites** » confiait le candidat Fillon lors de la primaire de la droite de la dernière présidentielle. La preuve avec les complémentaires pour les salariés du privé qui fonctionnent déjà par points. Le prix d'achat des points est fixé chaque année à un niveau permettant l'équilibre de la caisse de retraite, les prestations devant correspondre aux cotisations reçues. Mais comme le nombre de retraités augmente plus rapidement que celui des actifs, et que le patronat refuse d'augmenter les cotisations, les pensions baissent.

**MACRON PRÉSENTE  
SON PLAN SANTÉ...**



## **De l'argent, il y en a !**

Les bénéfices des entreprises du CAC 40 ont explosé en 2017 avec **94 milliards** d'euros et la **part des dividendes** versée aux actionnaires ne cesse de progresser passant **de 30 %** au début des années 2000 à **67,5 % en 2016**, ce au détriment des salaires (voir le rapport de l'ONG Oxfam).

Pour les six premiers mois de l'année 2018, le **montant des dividendes s'élèvent à 43,5 milliards d'euros**. Dans le monde, **ils ont augmenté au 2ème trimestre 2018 de 12,9 %, soit 497,4 milliards de dollars**. Dans le top 10 mondial de ces entreprises qui ont versé 46,5 milliards de dollars, 3 sont françaises (Sanofi, BNP Paribas et Total).

**La France a distribué 50,9 milliards de dollars soit +23,5%.**

Ces augmentations dépassent de loin celles des années précédentes.

[www.cgt-schneider.fr](http://www.cgt-schneider.fr)

En novembre :  
votez CGT !

